

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 6 février 2020

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3 et 4 février 2020

2020 DEVE 1 Subvention de fonctionnement (4 000 euros) à la Société d'Agriculture Urbaine Généreuse et Engagée (La SAUGE) pour l'organisation annuelle d'événements relatifs à l'agriculture urbaine, et signature d'un avenant à la convention pluriannuelle de décembre 2017.

Mme Pénélope KOMITES, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs conclue le 19 décembre 2017 entre la Ville de Paris et l'association La Sauge ;

Vu le projet de délibération en date du 21 janvier 2020, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association La Société d'Agriculture Urbaine Généreuse et Engagée (La Sauge) et à signer un avenant à la convention pluriannuelle ;

Sur le rapport présenté par Mme Pénélope KOMITES au nom de la 3^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention pluriannuelle entre la Ville de Paris et l'association La Sauge, relatif à l'attribution d'une subvention pour l'année 2020.

Article 2 : Une subvention de 4 000 euros est attribuée à l'association La Société d'Agriculture Urbaine Généreuse et Engagée (La Sauge) dont le siège social est situé 118 avenue Jean Jaurès, 75019 Paris pour l'année 2020.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2020.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO